

ATTENDU qu'en vertu de l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté de La Mitis doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du *Schéma d'aménagement et de développement révisé*, adopter tout règlement de concordance, incluant un règlement de construction conforme à ce schéma;

ATTENDU que les dispositions de construction actuelles contenues dans le règlement numéro 232 ne répondent plus aux besoins de la municipalité et qu'il est nécessaire de les introduire dans un nouveau règlement distinct qui pourvoira plus adéquatement à ces nouveaux besoins;

ATTENDU que le règlement numéro 320 est conforme au nouveau plan d'urbanisme révisé;

ATTENDU qu'un projet de règlement de construction a préalablement été adopté par résolution et soumis à la consultation de la population conformément aux articles 124 à 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 2 mai 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par : Steeve Belzile,

appuyé par : Huguette Dubé

ET RÉSOLU ce qui suit :

- 1° d'adopter le règlement numéro 320 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2° d'émettre un avis public pour informer les personnes habiles à voter d'un recours possible à la CMQ pour l'analyse de la conformité du règlement numéro 320 au nouveau plan d'urbanisme;
- 3° de transmettre une copie conforme du règlement numéro 320 à la municipalité régionale de comté de La Mitis pour analyse en vue de la conformité au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* en vigueur;
- 4° lorsque le règlement numéro 253-2011 entrera en vigueur, de signifier à la MRC, en vertu de l'article 59.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que ce règlement n'a pas à être de nouveau modifié pour tenir compte de la révision du *Schéma d'aménagement et de développement révisé*.

ADOPTÉ À PRICE  
CE SIXIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN 2011

---

Laurent Émond, maire

---

Louise Furlong, directrice  
générale et greffière